

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 117

6 février 2007

SOMMAIRE

Barclays International Funds	5571	OCM Mezzanine Sicar II GP (Luxembourg) S.à r.l.	5602
Belsie S.A.	5614	OCM Mezzanine Sicar II (Luxembourg) S.C.S.	5611
Bluegems Adviser S.à r.l.	5595	OP Global Portfolio	5581
Bluegems Investments Sicar, S.à r.l.	5582	Ortano Mare Development S.A.	5572
Bluegems Soparfi, SA	5603	Paneta S.A.	5574
Central Properties S.A.	5614	Parworld	5572
Chalimar S.A.	5575	Placindus S.A.	5577
Chamarel S.A.	5578	Rheimolux, S.à r.l.	5614
Cursa, S.à r.l.	5613	S.E.N.S., S.à r.l.	5615
Day Sports Management and Events S.A.	5573	Seven Cedars S.A.	5616
Delta Luxembourg International S.A.	5578	Seven Cedars S.A.	5615
Farina European Invest S.A.	5577	Seven Cedars S.A.	5616
Finanim S.A.	5611	Stasia S.A.	5570
Kanaka Holding S.A.	5576	Stefra Holding S.A.	5616
Landmark Chemicals International S.A.	5573	Stuart Establishment S.A.	5574
Lubelmet	5576	Termidor S.A.	5574
Mag Holding S.A.	5575	Tool Company S.A.	5615
Medicisse S.A.	5575	Torm S.A.	5570
Mine Holding S.A.	5577	U.T.P. International Trading S.A.	5578
Miroblig	5570	Vidablick, S.à r.l.	5613
Montana Holding S.A.	5576	Wellington S.A.	5573
Nyborg S.A.	5614		

Stasia S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 49.748.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 février 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2006.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007009928/1023/19.

Torm S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 49.750.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 février 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007009929/1023/18.

Miroblig, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 65.751.

I. AVIS DE CONVOCATION

Vous êtes informé, par la présente, qu'une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(l'«AGE») des actionnaires de MIROBLIG (la «Société») se tiendra dans les locaux de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, le 27 février 2007 à 11h30 afin de considérer et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Approbation d'une proposition de modifier les statuts (les «Statuts») de la Société afin, plus particulièrement, de refléter la conversion de plein droit au 13 février 2007 de la Société à la Loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi»). La proposition comprend les modifications suivantes :
- Modification du second paragraphe de l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:
«D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi»).»

- Transfert du siège social dans la commune de Hesperange, autorisation donnée au conseil d'administration de transférer le siège social ultérieurement dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg et modification correspondante de l'article 4 des Statuts.
- Mise à jour générale des Statuts par le biais de modifications concernant, entre autres, les articles 1, 3, 4, 5, 6, 11, 13, 14, 17, 19, 26 et 31 et comprenant la possibilité pour la Société de racheter d'initiative les actions des classes institutionnelles détenues par des investisseurs non-institutionnels ou de convertir celles-ci dans des classes d'actions non-institutionnelles.

Le détail des modifications des Statuts est disponible pour consultation auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange ou peut être envoyé sur demande.

La résolution devra recueillir un quorum équivalent à 50% des actions émises par la Société et sera prise à une majorité des 2/3 des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés à l'AGE. Chaque action a droit à un vote.

Dans le cas où l'AGE ne serait pas en mesure de délibérer et de procéder au vote relatif à la proposition énoncée ci-dessus pour cause de défaut de quorum, une seconde AGE sera convoquée et tenue le 11 avril 2007, dans les locaux de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, pour considérer et adopter la même proposition.

Lors de la tenue de cette seconde AGE, aucun quorum ne sera requis et la résolution extraordinaire sera prise à la majorité des 2/3 des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés à la seconde AGE.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jour francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L- 2093 Luxembourg où des formules de procuration sont disponibles.

Les formulaires de procuration reçus à l'occasion de l'AGE devant se tenir le 27 février 2007 seront pris en compte, si besoin est, pour le vote lors de la seconde AGE, devant se tenir le 11 avril 2007.

II. MODIFICATION DU PROSPECTUS

De plus, le conseil d'administration informe les actionnaires de la Société de sa décision de modifier la politique d'investissement des compartiments actuels de la Société, principalement d'avoir une exposition, jusqu'à 30% des actifs de chaque compartiment, sur les instruments détenus actuellement par les différents compartiments, mais au travers cette fois d'OPCVM et/ou autres OPC. Les politiques d'investissement, telle que modifiées, sont contenues dans une nouvelle version du prospectus daté février 2007, disponible sur demande auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Ces changements entreront en vigueur à la date de l'AGE (reconvoquée le cas échéant).

Si vous souhaitez de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG ou votre conseiller financier.

Pour le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2007009930/755/57.

Barclays International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 31.681.

Notice is hereby given of the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders to be held at ABN AMRO MELLON GLOBAL SECURITIES SERVICES BV, LUXEMBOURG BRANCH, 46A, av. JF Kennedy, L-1855 Luxembourg Kirchberg, Grand Duchy of Luxembourg on Thursday 22nd February 2007 at 11.00 am CET with the following

Agenda:

1. Approval of the annual report incorporating the independent auditors' report, the report of the directors and the audited financial statements of the Company for the financial year ended 31 October 2006.
2. Discharge to be granted to the directors with respect to the performance of their duties during the financial year ended 31 October 2006.
3. Re-election of the following persons as Directors until the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:
Mr Philippe Hoss, Mr. Patrick Zurstrassen, Mrs. Sophie Chapuisat, Mr. Hans Georgeson
4. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as independent auditor of the Company to hold office for the financial year beginning 1 November 2006.
5. Allocation of the results in compliance with the proposals of the board of directors.
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

No quorum is required for the holding of the meeting. The resolution will be passed if a simple majority or more of the shares present or represented at the AGM and voting, vote in favour.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the AGM by proxy. The proxy will remain in force if the meeting, for whatever reason, is postponed and for the reconvened AGM (if any). Proxy forms are available upon request at the registered office of the Company. To be valid the proxy form must be completed and sent to the attention of Ms Felicie Urth, fax number +352 24 52 42 22 prior to Monday 19th February 2007 at 5.00 p.m. CET. We would be grateful if you could send the signed originals by mail to the following address:

ABN AMRO MELLON GLOBAL SECURITIES SERVICES BV, LUXEMBOURG BRANCH
46A, av. JF Kennedy
L-1855 Luxembourg Kirchberg
Grand Duchy of Luxembourg.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2007009932/6149/40.

Parworld, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 77.384.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 17 janvier 2007 n'ayant pu délibérer sur les points à l'ordre du jour faute de disponibilité des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2006, les actionnaires de PARWORLD (ci-après la «Société») sont convoqués à une seconde

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, le 28 février 2007 à 11.00 heures et qui aura le même ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2006.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2006.
3. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leurs mandats.
4. Composition du Conseil d'Administration.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an.
6. Divers.

La présente convocation et une formule de procuration sont envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 13 février 2007.

Les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur inscrites en compte doivent, pour le 26 février 2007, informer, par écrit, le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée. Des formulaires de procuration sont disponibles sur demande soit au siège social de la Société soit aux guichets de l'établissement suivant :

à Luxembourg: (Agent Payeur Principal)
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG
33 rue de Gasperich
L-5826 Hesperange.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007009931/755/16.

Ortano Mare Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 60.154.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *vendredi 23 février 2007* à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,

- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007009934/755/20.

Landmark Chemicals International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 24.468.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui se tiendra au 73, Côte d'Esch, L-1450 Luxembourg le 26 février 2007 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002, 2003 et 2004.
- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007009933/751/14.

Wellington S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.713.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 février 2007 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 septembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007009935/45/17.

Day Sports Management and Events S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 58.270.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 26 février 2007 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;

- f. nominations statutaires;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007009939/45/21.

Paneta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.708.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 février 2007 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 septembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007009936/45/18.

Termidor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.715.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 février 2007 à 16h30 au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 septembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007009937/45/18.

Stuart Establishment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 73.872.

The shareholders are hereby convened to the

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *February 27, 2007* at 11.00 a.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following

Agenda:

1. Adoption by the company of the name SESA S.A. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association which will have henceforth the following wording:
In English

«There is hereby established a société anonyme under the name of SESA S.A.».

In French

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SESA S.A.».

2. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007009940/29/21.

Medicisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.063.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 février 2007 à 15h30 au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 septembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007009938/45/18.

Chalimar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.709.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 février 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 septembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007009941/45/18.

Mag Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 71.472.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 22 février 2007 à 9.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale du 8 décembre 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 février 2007 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007003852/29/19.

Kanaka Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 35.535.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 février 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007007833/795/16.

Montana Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.015.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 22 février 2007 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale du 22 décembre 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 février 2007 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007003853/29/19.

Lubelmet, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 53.762.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 22 février 2007 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale du 22 décembre 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 février 2007 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007003855/29/19.

Mine Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.332.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 22 février 2007 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et division sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale du 8 décembre 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 février 2007 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2007004903/29/20.

Placindus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 31.182.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 15 février 2007 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007007056/534/13.

Farina European Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 31.647.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 février 2007 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Modification de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises,

luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

- Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007007062/755/19.

Chamarel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 46.708.

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la société anonyme CHAMAREL S.A. à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 15 février 2007 à 14.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2005.
3. Affectation à donner au résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.

Référence de publication: 2007007858/755/16.

Delta Luxembourg International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 40.005.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 15 février 2007 à 8.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du nombre des administrateurs de quatre à cinq.
2. Nomination de Monsieur Daniel Baptista Galhano, administrateur de société, né à Moyeuve-Grande, France, le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007.
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007007064/29/14.

U.T.P. International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 89.711.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme U.T.P. INTERNATIONAL TRADING S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg section B numéro 89.711, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1734 du 5 décembre 2002.

La séance est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Monsieur Vural Bayrak, ingénieur, demeurant à Maltepe-Istanbul (Turquie).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Aleksandar Vukotic, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Angelo Zito, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et/ou par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que les éventuelles procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Constatation de cessions d'actions du 1^{er} décembre 2004.
2. Nouvelle répartition des actions de la société.
3. Augmentation du capital.
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en date du 1^{er} décembre 2004 il a été procédé aux cessions d'actions suivantes dans la société:

- Monsieur Nihat Sahsuvaroglu, demeurant à E-5 70 Evler Köprüsü yani, Huzurevi karsisi Acar Sok. Setüstü 36, TR-81530 Maltepe-Istanbul (Turquie), a cédé cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents US Dollars (500,- USD) chacune dans la prédite société anonyme U.T.P. INTERNATIONAL TRADING S.A. à Monsieur Hakki Türbedaroglu, demeurant à Ihsaniye Mah. Avnipasa Sok. 14/2, Üsküdar-Istanbul (Turquie);

- Monsieur Nihat Sahsuvaroglu, préqualifié, a cédé sept cents (700) actions d'une valeur nominale de cinq cents US Dollars (500,- USD) chacune dans la prédite société anonyme U.T.P. INTERNATIONAL TRADING S.A. à Monsieur Vural Bayrak, demeurant à E-5 70 Evler Köprüsü yani, Huzurevi karsisi Acar Sok. Setüstü 36, TR-81530 Maltepe-Istanbul (Turquie);

- Madame Tulin Sahsuvaroglu, demeurant à E-5 70 Evler Köprüsü yani, Huzurevi karsisi Acar Sok. Setüstü 36, TR-81530 Maltepe-Istanbul (Turquie), a cédé cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents US Dollars (500,- USD) chacune dans la prédite société anonyme U.T.P. INTERNATIONAL TRADING S.A. à Monsieur Hakki Türbedaroglu, préqualifié.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que suite aux cessions d'actions sous seing privé du 1^{er} décembre 2004, la répartition des mille (1.000) actions de la société est la suivante:

1.- Monsieur Vural Bayrak, demeurant à E-5 70 Evler Köprüsü yani, Huzurevi karsisi Acar Sok. Setüstü 36, TR-81530 Maltepe-Istanbul (Turquie), huit cents actions	800
2.- Monsieur Hakki Türbedaroglu, demeurant à Ihsaniye Mah. Avnipasa Sok. 14/2, Üsküdar-Istanbul (Turquie), deux cents actions	200
Total: mille actions	1.000

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille US Dollars (10.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille US Dollars (500.000,- USD) à cinq cent dix mille US Dollars (510.000,-USD), sans création d'actions nouvelles.

Le montant de dix mille US Dollars (10.000,- USD) a été apporté en numéraire par les actionnaires de la société au prorata de leur participation actuelle dans la société, de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société U.T.P. INTERNATIONAL TRADING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent dix mille US Dollars (510.000,- USD), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix US Dollars (510,- USD) chacune.

Les actions sont intégralement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président, prononce la clôture de l'assemblée à 14.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue française suivi d'une traduction anglaise. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de différends entre la version anglaise et la version française, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Suit la version anglaise:

In the year two thousand and six. on the twenty-ninth December.

Before the undersigned André Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

Have gathered the shareholders of the company (société anonyme) U.T.P. INTERNATIONAL TRADING S.A., having its registered office at L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg section B number 89711, incorporated by means of a deed passed before Maître Paul Bettingen, notary residing at Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), on October 25, 2002, published in the Mémorial C (Official Journal of companies) number 1734 of December 5, 2002.

The meeting begins at 1.30 p.m. with Mr Vural Bayrak, engineer, having his professional address in Maltepe-Istanbul (Turkey), being in the chair.

The Chairman appoints as secretary Mr Aleksandar Vukotic, private employee, having his professional address in Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Mr Angelo Zito, chartered accountant, having his professional address in Luxembourg.

The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares held by each of them have been inscribed on a presence list, signed by the present shareholders and the mandatories of those represented. To the said presence list, drafted by the members of the office, the meeting declares to refer to.

The presence list and the proxies, if any, issued by the shareholders represented at the present meeting, after having been signed *ne varietur* by the members of the office and the notary executing, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration.

The chairman states and the meeting acknowledges:

A) That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Statement of shares transfer dated December the 1st, 2004.
2. New shares allotment of the company.
3. Capital increase.
4. Modification of article 5 of the statutes.

B) That the present meeting, representing the entire subscribed capital, is regularly constituted and may deliberate validly on the agenda.

C) That the entire subscribed capital being represented the convening notices have been avoided, the present shareholders and those represented considering themselves as having been duly convened and declaring that they have been previously informed of the agenda of the meeting,

Then the meeting enters upon the agenda and after having deliberated, the following resolutions have been taken:

First resolution

The meeting notes that on December the 1st 2004, the following shares transfer was carried out in the company:

- Mr Nihat Sahsuvaroglu, having his address at E-5 70 Evler Köprüsü yani, Huzurevi karsisi Acar Sok. Setüstü 36, TR-81530 Maltepe-Istanbul (Turkey), has transferred one hundred (100) shares with a par value of five hundred (500) U.S.Dollars in the share capital of U.T.P. INTERNATIONAL TRADING S.A. to Mr Hakki Türbedaroglu, having his address at Ihsaniye Mah. Avnipasa Sok. 14/2, Üsküdar-Istanbul (Turkey);

- Mr Nihat Sahsuvaroglu, prenamed, has transferred seven hundred (700) shares with a par value of five hundred (500) U.S.Dollars in the share capital of U.T.P. INTERNATIONAL TRADING S.A. to Mr Vural Bayrak, having his address at E-5 70 Evler Köprüsü yani, Huzurevi karsisi Acar Sok. Setüstü 36, TR-81530 Maltepe-Istanbul (Turkey);

- Mrs Tulin Sahsuvaroglu, having her address at E-5 70 Evler Köprüsü yani, Huzurevi karsisi Acar Sok. Setüstü 36, TR-81530 Maltepe-Istanbul (Turkey), has transferred one hundred (100) shares with a par value of five hundred (500) U.S.Dollars in the share capital of U.T.P. INTERNATIONAL TRADING S.A. to Mr Hakki Türbedaroglu, prenamed.

Second resolution

The meeting notes that following the shares transfer made under private seal on December the 1st, 2004, the allotment of the one thousand (1.000) shares of the company is made as follows:

<1.- Mr Vural Bayrak, having his address at E-5 70 Evler Köprüsü yani, Huzurevi karsisi Acar Sok. Setüstü 36, TR-81530 Maltepe-Istanbul (Turkey), eight hundred shares	800
2.- Mr Hakki Türbedaroglu, having his address at Ihsaniye Mah. Avnipasa Sok. 14/2, Üsküdar-Istanbul (Turkey), two hundred shares	200
Total: one thousand shares	1,000

Third resolution

The shareholders decide to increase the share capital of the company by an amount of ten thousand US Dollars (10,000.- USD), in order to bring its total amount from the current five hundred thousand US Dollars (500,000.- USD) to the amount of five hundred ten thousand US Dollars (510,000.- USD), without issuance of new shares.

The amount of ten thousand US Dollars (10,000.- USD) has been entirely paid up in cash by the shareholders proportionally to their current prorated participation in the capital of the company, so that the company U.T.P. INTERNATIONAL TRADING S.A. has by now at its disposal the said amount, as proofed by means of a certificate of blocked funds to the notary executing this deed who states it expressly.

Fourth resolution

As a consequence of the previous resolution, the shareholders decide to modify article 5 of the statutes, which will be worded from now as follows:

« **Art. 5.** The subscribed share capital of the company is fixed at five hundred ten thousand US Dollars (510,000.- USD), divided into one thousand (1,000) shares with a nominal value of five hundred and ten US Dollars (510.- USD) each.

The shares have been entirely paid up.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.»

The previous resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business and nobody wishing to address the meeting, the Chairman pronounces the end of the meeting at 2 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of disagreement between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date above written.

The deed having been read to the meeting and to the members of the office, those have signed together with Us notary the present deed.

Signé: V. Bayrak, A. Vukotic, A. Zito, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 53, case 9. - Reçu 75,93 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007009677/230/180.

(070015082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

OP Global Portfolio, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement OP GLOBAL PORTFOLIO, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007009234/1999/10.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05722. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Bluegems Investments Sicar, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 123.528.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

INVESTMENT SELECT FUND II acting on behalf and with reference to the Sub-Fund Investment Select Fund II - Bluegems, with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg represented by Mr Yannick Deschamps, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg.

Said proxy signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in his here above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles of Incorporation») of a company which the prenamed party declares to organize among himself:

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») qualifying as a société d'investissement en capital à risque (a «Sicar») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies (the «Companies Law»), the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque (the «Sicar Law»), article 1832 of the Civil Code and by these articles of incorporation (the «Articles»).

The Company is to be initially composed of a single shareholder who is the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of BLUEGEMS INVESTMENTS SICAR, S.à r.l.

Art. 3. Object. The object of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the the Sicar Law. The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by the Sicar Law and consistent with its purpose. The Company may also contribute its assets, and invest in any undertakings, funds or investment companies, in any form whatsoever, which in turn exclusively invest in securities or other assets representing risk capital within the meaning of the Sicar Law and manage such participations. Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Sicar Law, provided that the board of managers (the «Board») shall not cause the Company to engage, directly or indirectly, in any business activity that the Board determines would cause the Company or any shareholder to be treated as an association taxable as a corporation for United States federal income tax purposes. The investment objectives and policies shall be set out in a private placement memorandum to be issued by the Company, as modified from time to time.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital of the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the Board.

The Company may establish subsidiaries and branches where it considers them to be useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital of the Company shall be represented by fully paid-up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to articles 22 and 23 hereof. The minimum capital shall be as provided by the Sicar Law i.e., the equivalent in U.S. dollars of one million euro (1,000,000.-). The minimum capital of the Company must be achieved within 12 months after the date on which the Company has been authorized as a Sicar under Luxembourg law.

The initial subscribed capital of the Company amounts to fifty thousand (50,000.-) U.S. dollars represented by fifty (50) shares without par value.

The shares of the Sicar may be divided into several classes which may differ, inter alia, with respect to their charging structure, dividend policies, hedging policies, investment minima or other specific features and which may be expressed in

different currencies, as the Board may decide to issue. The Board may decide if and from what date shares on any such class shall be offered for sale, those shares to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the Board.

Classes of shares will be issued in accordance with the Companies Law.

Art. 7. Issue of shares. The Board is authorized, within the limits set out in these Articles, to issue an unlimited number of fully paid-up shares at any time. The shares shall be exclusively in registered form. They may not be converted into bearer shares.

The Board may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued. The Board may, in particular, decide that shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periods as determined by the Board.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value (the «Net Asset Value») per share of the relevant class (if applicable) as determined in compliance with article 23 hereof as of such Valuation Date (as defined in article 22 hereof) as is determined in accordance with such policy as the Board may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board. The subscription price shall be payable within the settlement period fixed by the Board for such offering.

The Board may delegate to any manager, officer or other duly authorized agent, the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver the share certificate or certificates representing the shares purchased.

Art. 8. Restrictions on ownership of shares.

(a) The Board may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the judgement of the Board such holding may be detrimental to the Company or the majority of its shareholders; if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or if as a result thereof it may have adverse regulatory, fiscal or other consequences, in particular if as a result thereof the Company would become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the Board herein referred to as «Prohibited Person»).

(b) Specifically but without limitation, the Board shall restrict the ownership of shares in the Company to well-informed investors which are in accordance with in article 2 of the Sicar Law («Well-Informed Investors»):

- institutional investors; and
- professional investors, i.e. those investors who are, in accordance with Luxembourg laws and regulations, deemed to have the experience, knowledge and expertise to make their own investment decisions and properly assess the risk they incur; and

- any other well-informed investors who fulfill the following conditions:

- (i) declares in writing that he adheres to the status of well-informed investor and invests a minimum of the equivalent in EUR of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) in the Company; or

- (ii) declares in writing that he adheres to the status of well-informed investor and provides an assessment made by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of article II of Directive 93/22/CEE, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE, certifying experience, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

The Board may, at its discretion, delay the acceptance of any application for shares until such time as it has received sufficient evidence that the applicant qualifies as a Well-Informed Investor. If it appears at any time that a holder of shares of the Company is not a Well-Informed Investor, such holder shall automatically be deemed to have offered to the Company for repurchase the relevant shares in accordance with the provisions set forth herein.

(c) For such purposes the Board may:

- (i) decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in the legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

- (ii) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares in the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by an affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

- (iii) suspend the voting rights of any shares held by or on behalf of any Prohibited Person; and decide that such shares shall cease to exist at the time fixed by the Board and shall be accounted as under compulsory redemption at such redemption price based on the Net Asset Value per share at the time fixed by the Board in the interest of the Company minus any appropriate adjustments on the value and less charges and commissions of up to 5%, and payable at such time decided by the Board in the interest of the Company.

- (iv) The exercise by the Board of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Board at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Board in good faith.

In addition to any liability under the applicable law, each shareholder who does not qualify as a Well-Informed Investor and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances

where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as a Well-Informed Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 9. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

If the Company is composed of a single shareholder, that shareholder exercises all those powers granted to all shareholders by the Companies Law and these Articles.

Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and of any decision made at a general shareholders' meeting.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event request that a seal be affixed to the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and resolutions.

Art. 10. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 11. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned, subject to the restrictions in these Articles.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares may be freely transferred amongst any existing shareholders. A transfer to a non-shareholder is subject to the restrictions of these Articles.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (75%) of the corporate capital of the Company.

Transfer of shares may only be made by any existing shareholder to Well-Informed Investors.

Art. 12. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

A transfer will not be binding upon the Company and any third parties, unless duly notified to, or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 13. Redemption of shares. Any holder of shares may request the redemption of all or part of his shares by the Company under the terms and procedures set forth by the Board and within the limits provided by law, the private placement memorandum and these Articles.

The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the Board which shall not exceed 20 Business Days from the relevant Valuation Date, as is determined in accordance with such policy as the Board may from time to time determine.

The redemption price shall be equal to the Net Asset Value per share of the relevant class (if applicable) less such charges and commissions (if any) of up to 5% of the Net Asset Value which may be imposed on the redemption of shares. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board shall determine.

The Company shall have the right, if the Board so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder in specie by allocating to the holder investments from the Company equal in value (calculated in the manner described in article 23) as of the Valuation Date on which the redemption price is calculated to the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares of the relevant class or classes (if applicable) of shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

All redeemed shares shall be cancelled by the Company.

Art. 14. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a shareholder will not cause the Company to go into liquidation.

Art. 15. Managers. The Company is managed and administered by several managers who do not have to be a shareholder; the managers shall form the board of managers.

Each manager is appointed for a limited or an unlimited duration by the single shareholder owning the entire issued share capital or by a resolution at a general shareholders' meeting.

Any manager may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder holding the entire issued share capital, or by a resolution at a general shareholders' meeting. Any manager may resign at any time on providing advance notice to the Company.

The single shareholder holding the entire issued share capital, or a resolution at a general shareholders' meeting shall decide upon the compensation of each manager.

The Board shall appoint, from among its members, a chairman. The Board shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes and other Company records.

The Board may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Board.

Art. 16. Meetings of the Board. Meetings of the Board shall be held at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived with the consent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the Board may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The Board shall act validly only if a majority of managers are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented. The chairman of the Board shall have a casting vote.

Resolutions may also be passed in the form of a written consent resolution. This may be signed jointly or by the use of counterpart signatures by all the managers.

Art. 17. Powers of representation. In dealing with third parties, any one manager shall have the power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company is bound in all circumstances by the signature of a manager.

Art. 18. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a manager, will not cause the Company to go into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed to the assets and documents of the Company.

Art. 19. Liability of a manager. A manager will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager, director or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, director, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 19, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 19 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 19 shall subrogate the Company to any right such manager, director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 19 shall be contractual rights.

Art. 20. General meeting of shareholders. When the Company is composed of one single shareholder, that shareholder exercises the powers granted by the Companies Law to shareholders at a general meeting. Articles 194 to 196 and 199 of the Companies Law are not applicable to this situation.

When the Company is composed of several shareholders, shareholder decisions are taken in a general meeting or by written resolution, the text of which will be sent by the Board to the shareholders by registered post.

In this case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by registered post to the Company within 15 days of receiving the text of the resolution to be decided upon.

When the Company is composed of several shareholders, unless otherwise specified in these Articles, shareholder decisions are only validly taken if they are adopted by shareholders holding more than half (50%) of the corporate capital. However, resolutions to amend these Articles and to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters (75%) of the Company's corporate capital.

The holding of a general meeting shall not be obligatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the shareholders' at a general shareholders' meetings will be documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company. Shareholder votes and any powers of attorney will be attached to the minutes of the meeting, if applicable.

Art. 22. Net asset value. The Net Asset Value per share and the price for the issue and redemption of the shares shall be determined by the Company at least once every six months on request of a shareholder requiring such information and each time the Board decides to issue or redeem shares of the Company (every such day or time for determination thereof being referred to herein as a «Valuation Date»), but provided that no such Valuation Date shall be on any day observed as a holiday by banks in the City of Luxembourg, nor on a Saturday or Sunday.

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value and may suspend the issue and redemption of the shares during:

(i) any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Board, disposal or valuation of a substantial part of the investments of the Company is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of the shareholders, or if in the opinion of the Board, the Net Asset Value of the Company cannot be fairly calculated;

(ii) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the value of the investments of the Company, or when for any reason the current prices of the investments of the Company cannot be promptly and accurately ascertained; and

(iii) any period in which the Board determines that doing so is necessary or advisable for the protection of the Company.

The Board shall suspend the issue and redemption of shares forthwith upon the occurrence of an event causing the Company to enter into liquidation.

Art. 23. Valuation of assets. The Net Asset Value per share in the Company shall be expressed in U.S. dollars and shall be determined by the Board as of any Valuation Date by dividing the Net Asset Value of the Company, being the value of the assets less the liabilities, as determined by the Board on any such Valuation Date, by the number of shares then outstanding in the Company, in accordance with the valuation rules set forth below. The Net Asset Value per share may be rounded up or down to the nearest dollar as the Board shall determine. If since the time of determination of the Net Asset Value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments (direct or indirect) of the Company are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The valuation of the Net Asset Value per share shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include all investments acquired by it in the course of carrying on its activities.

The value of such assets may be determined by the Board as follows:

(i) private equity investments shall be valued at the foreseeable realisation value estimated in good faith, which is deemed the accounting value of such investments except in the case where a reference price resulting from a third party transaction would result in a different valuation or where the Board is of the view that the accounting value has to be depreciated. The Board may however adopt other fair valuation methods, when circumstances or market conditions so warrant. In that respect, valuations of the investments provided by the Sicar's co-investors, if any, and supported by enough evidence or information may be taken into account. The Board will take into account the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by the European Venture Capital Association (EVCA).

(ii) the value of any investment which is quoted, listed or normally dealt in on a regulated market shall be the latest official close of business price available or, in the absence of market transactions, shall be based on the mid price for such investment last available to the Board, provided that should circumstances arise where the Board considers the quoted value unreflective of the true value of the investment an alternative method of valuing such investment may be used which the Board considers fair and equitable;

(iii) the value of any investment which is not quoted, listed or normally dealt in on a regulated market shall be the forceable sales price estimated in good faith by the Board and/or any other person who, in the opinion of the Board is competent to do so.

Notwithstanding the provisions of paragraphs (i) to (iii) above hereof, in determining the value of any investment, the Board may permit a method of valuation other than that contained in paragraphs (i) to (iii) above to be used if it considers that such valuation better reflects the true value of an investment.

All valuation rules and determinations shall be interpreted and made, to the extent practicable as determined by the Board, in accordance with Luxembourg general accepted accounting principles.

In the absence of wilful default, fraud or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the Board or by any bank, company or other organisation which the Board may appoint, under its responsibility, for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past and future shareholders.

II. The liabilities of the Company shall include (without limitation): all loans, bills and accounts payable, all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans), all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management fees, incentive fees, custodian fees and any other agents' fees), all known liabilities,

present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company, an appropriate provision for future taxes based on capital and income on the Valuation Date, and other reserves (if any) authorized and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company, which shall include only such liabilities which are determinable with reasonable accuracy and which are likely or probable to occur. All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature assessed in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which may comprise formation and launching expenses, fees payable to its advisers (if any), fees and expenses payable to its auditors and accountants, custodian and its correspondents, domiciliary and other agents, the remuneration (if any) of the managers and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable travel costs in connection with board meetings, fees and expense for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any Governmental agencies in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, annual reports, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any other reports to partners, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and other communication expenses. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for annual or other periods.

III. For the purpose of this article:

(i) Shares of the Company to be redeemed under article 13 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board on the Valuation Date on which such valuation is made, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company; and

(ii) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Date on which such valuation is made, and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

Art. 25. Independent auditor. The supervision of the operations of the Company shall be entrusted to an independent auditor (réviseur d'entreprises indépendant).

The auditor will be elected by the single shareholder or by a general shareholders' meeting (as applicable) and will hold office until its successor is elected.

Art. 26. Balance-sheet. On 31 December of each year, the accounts are closed and the Board will produce an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Companies Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to a general shareholders' meeting for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company for a period of fifteen days prior to the deadline set for the general shareholders' meeting.

Art. 27. Custodian. The custody of the investments of the Company shall be entrusted to a depositary in accordance with the Sicar Law. The custodian shall be a credit institution within the meaning of the law of 5 April 1993 relating to the supervision of the financial sector, having its registered office in Luxembourg or being established in Luxembourg if its registered office is located in another European Union Member State.

Art. 28. Allocation of profits. The right to dividends or distributions are determined by the Board in accordance with the Sicar Law.

No distribution may be made if it results in the capital of the Company to become less than the minimum provided for by the Sicar Law.

Art. 29. Dissolution, liquidation. In the case of the dissolution of the Company, for any reason and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators. The liquidator(s) will be appointed by the single shareholder or by a general shareholders' meeting, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 30. Matters not provided. All matters not provided for by these Articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company have been drawn up by the appearing party. This party has subscribed and entirely paid-up in cash the amount of fifty thousand (50,000) USD, representing fifty (50) shares without par value.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Companies Law have been observed.

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately at 6,000.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2007.

Decisions by the sole shareholder

The appearing party in its capacity as sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of managers at three (3) and further resolved to elect the following in their respective capacity as a manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Tom Verheyden, born on 14 August 1974 in Diest (Flemish), Belgium, banker, Deutsche Bank Luxembourg S.A, 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Vincent de Rycke, born on 22 March 1973 in Gent, Belgium, banker - Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Rolf Caspers, born on 12 March 1968 in Trier, Germany, banker, - Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office shall be at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as independent auditor of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu :

INVESTMENT SELECT FUND II au nom et pour le compte du Compartiment Investment Select Fund II - Bluegems, domiciliée 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg représentée par Monsieur Yannick Deschamps, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Ladite procuration, signée par le porteur de procuration et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité décrite ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société que la partie prémontrée ci-dessus déclare organiser entre elle :

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par la partie comparante une société à responsabilité limitée (la «Société») ayant la forme d'une société d'investissement en capital à risque (une «Sicar») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 15 juin 2004 concernant la société d'investissement en capital à risque (la «Loi Sicar»), l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»)

La Société comprendra initialement un associé unique qui est le détenteur de l'entier capital social libéré de la Société. La Société peut cependant à tout moment être composée de plusieurs associés suite à un transfert de parts sociales ou l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Nom. La Société prend la dénomination sociale de BLUEGEMS INVESTMENTS SICAR, S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en capital à risque, dans le sens le plus large permis par l'article 1 de la Loi Sicar. La Société peut également investir les fonds dont elle dispose dans tous autres actifs autorisés par la Loi Sicar et cohérents avec son objet. La Société peut aussi engager ses actifs et investir dans toute entreprise, fonds ou société d'investissement, sous quelle que forme que ce soit, qui investit à son tour exclusivement dans des titres ou autres actifs représentant le capital à risque au sens de la Loi Sicar et gérer ces participations. Par ailleurs, la Société peut prendre toutes mesures et engager toute activité qu'elle jugera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large permis par la Loi Sicar, à condition que le conseil des gérants (le «Conseil») n'amène pas la Société à s'engager, directement ou indirectement, dans une activité commerciale décidée par le Conseil qui entraînerait que la Société ou un associé sera traité comme une association imposable comme une société pour les besoins américains fédéraux

de l'impôt sur les bénéfices. Les objectifs et politiques d'investissements sont décrits dans le prospectus à publier par la Société, tel que modifié de temps à autres.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du Conseil.

La Société pourra établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société sera représenté par des parts sociales entièrement libérées sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini aux articles 22 et 23 des présents Statuts.

Le capital minimum de la Société sera tel que prévu par la Loi Sicar, c'est-à-dire l'équivalent en dollars américains de un million d'euros (1.000.000,-). Le capital minimum de la Société doit être atteint endéans les 12 mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée en tant qu'une Sicar selon la loi luxembourgeoise.

Le capital initial souscrit de la Société s'élève à cinquante mille (50.000,-) dollars américains représenté par cinquante (50) parts sociales sans mention de valeur nominale.

Les parts sociales de la Sicar peuvent être divisées en plusieurs classes qui peuvent, entre autres, être différentes en fonction de leur structure de frais, politique de paiement de dividendes, politique de couverture, minima d'investissement ou d'autres caractéristiques spécifiques et qui peuvent être exprimées dans différentes devises selon que le Conseil décide d'émettre. Le Conseil peut décider si et à partir de quand des parts sociales de ces classes seront offertes, ces parts sociales devant être émises selon les conditions déterminées par le Conseil.

Ces classes de parts sociales seront émises conformément à la Loi sur les Sociétés.

Art. 7. Emission de parts sociales. Le Conseil est autorisé, dans les limites stipulées dans ces Statuts, à émettre à tout moment un nombre illimité de parts sociales entièrement libérées.

Les parts sociales seront exclusivement des parts sociales nominatives. Elles ne pourront pas être converties en parts sociales au porteur.

Le Conseil peut imposer des restrictions relatives à la fréquence avec laquelle les parts sociales seront émises. Le Conseil peut, en particulier, décider que les parts sociales seront seulement émises pendant une ou plus périodes d'offre ou pendant telles autres périodes tels que déterminées par le Conseil.

Toutes les fois que la Société offre des parts sociales pour souscription, le prix par part sociale auquel de telles parts sociales seront offertes sera la valeur nette d'inventaire (la «Valeur Nette d'Inventaire») par part sociale de la classe concernée (s'il y en a) telle que déterminée en conformité avec l'article 23 des présents Statuts au Jour d'Evaluation (tel que défini à l'article 22 des présents Statuts) tel qu'il est déterminé conformément à telle politique que le Conseil peut déterminer de temps à autres. Tel prix peut être augmenté par une estimation en pourcentage des frais et dépenses qui incomberont à la Société lorsqu'elle investit les produits de l'émission et par des commissions de ventes applicables, tels que approuvés de temps à autres par le Conseil. Le prix de souscription sera payable endéans le délai de règlement fixé par le Conseil pour cette offre.

Le Conseil peut déléguer à tout gérant, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement du prix des nouvelles parts sociales à émettre et des délivrer le ou les certificats de parts sociales représentant les parts sociales acquises.

Art. 8. Restrictions en matière de propriété de parts sociales.

(a) La Société pourra notamment restreindre ou empêcher la propriété de ses parts sociales par toute personne, entreprise ou société, si, de l'avis de la Société, une telle détention peut être préjudiciable pour la Société ou la majorité de ses actionnaires, s'il en résulte une violation d'une loi ou d'un règlement tant luxembourgeois qu'étranger, ou si cela peut entraîner pour la Société des conséquences légales, fiscales ou réglementaires négatives et en particulier s'il en résulterait que la Société serait soumise à une loi autre que luxembourgeoise. (De telles personnes, entreprises ou sociétés à être déterminées par le Conseil sont désignées dans les présents Statuts en tant que «Personnes Non Autorisées».)

(b) Spécifiquement mais sans limitation, le Conseil limitera la propriété des parts sociales de la Société aux investisseurs avertis lesquels sont, conformément à l'article 2 de la Loi Sicar («Investisseurs Avertis») :

- Les investisseurs institutionnels, et

- Les investisseurs professionnels, i.e. ces investisseurs qui sont, conformément aux lois et règlements luxembourgeois, considérés comme ayant l'expérience, la connaissance et l'expertise de prendre leur propres décisions d'investissement et apprécier correctement les risques qu'ils encourent, et,

- Tout autre investisseur qui remplit les conditions suivantes :

(i) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et investit un minimum de 125.000,- euros dans la société, ou

(ii) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et fournit une appréciation fait par un établissement de crédit, un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduite au sens de l'article II de la Directive

93/22/CEE, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE, certifiant son expertise, expérience et connaissance pour apprécier adéquatement un placement en capital à risque.

Le Conseil peut, discrétionnairement, reporter l'acceptation de toute demande de souscription de part sociale jusqu'à ce qu'il ait reçu les preuves suffisantes que le souscripteur peut être qualifié d'Investisseur Averti. S'il apparaît à tout moment qu'un détenteur de parts sociales de la Société n'est pas un Investisseur Averti, ce détenteur sera considéré comme ayant offert à la Société de lui racheter ses parts sociales en question, conformément aux dispositions ci-après reprises.

A cet effet, la Société peut:

(i). refuser d'émettre des parts sociales et décliner d'enregistrer tout transfert de parts sociales, dans le cas où il apparaît qu'une telle inscription ou un tel transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou la propriété indirecte de ces parts sociales à une Personne Non Autorisée; et

(ii). à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au ou, toute personne sollicitant l'enregistrement du transfert de parts sociales sur le registre des associés, de lui fournir toute information, appuyée par une déclaration sous serment, qu'elle peut considérer nécessaire afin de déterminer si ces parts sociales appartiennent ou non en propriété effective à une Personne Non Autorisée ou si un tel enregistrement aura pour conséquence d'attribuer la propriété effective de telles parts sociales à une Personne Non Autorisée; et

(iii) suspendre le droit de vote de toute par sociale détenue par ou au nom d'une Personne Non Autorisée et décider que ces parts sociales cesseront d'exister au moment fixé par le Conseil et seront considérées comme étant soumise au rachat obligatoire au prix de rachat basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par part sociale au moment fixé par le Conseil dans l'intérêt de la Société déduction faite des ajustements appropriés sur la valeur et des charges et commissions jusqu'à 5 %, et payables au moment décidé par le Conseil dans l'intérêt de la Société.

(iv) L'exercice par la Société du pouvoir conféré au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des parts sociales dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des parts sociales était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

En plus de toute responsabilité déterminée par la loi applicable, chaque actionnaire qui ne peut être considéré comme un Investisseur Averti et qui détient des parts sociales de la Société devra tenir quitte et indemne la Société, le Conseil, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tout dommage, perte et dépenses résultant ou en relation avec cette détention, si cet actionnaire a fourni des documents trompeurs ou incorrects ou a fait des déclarations trompeuses ou incorrectes en vue d'établir faussement son statut d'Investisseur Averti ou n'a pas notifié à la Société la perte de ce statut.

Art. 9. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et avoirs de la Société et une voix aux assemblées générales des associés.

Si la Société comporte un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à tous les associés par la Loi sur les Sociétés et ces Statuts.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite à ces Statuts et à toute décision prise à l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et décisions sociaux.

Art. 10. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 11. Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique pourra librement céder ses parts sociales en conformité avec les Statuts.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants. Le transfert à un non-associé est soumis aux restrictions de ces Statuts.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant trois-quart (75%) du capital social de la Société.

Le transfert de parts sociales peut seulement être fait par un associé existant à des Investisseurs Avertis.

Art. 12. Formalités. La cession des parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle aie été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Art. 13. Rachat des parts sociales. Tout détenteur de parts sociales est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses parts sociales par la Société selon les conditions et procédures déterminées par le Conseil et dans les limites imposées par la loi, le prospectus et les présents Statuts.

Le prix de rachat sera payée endéans une période déterminée par le Conseil qui n'excédera pas 20 Jours Ouvrables à partir du Jour d'Evaluation concerné, tel que déterminé en conformité avec telle politique que le Conseil peut déterminer de temps à autre.

Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par part sociale de la classe concernée (s'il y en a), moins, s'il y a lieu, de tels frais ou commissions d'un maximum de 5% de la Valeur Nette d'Inventaire qui pourront être imposés sur le

rachat des parts sociales. Le prix de rachat concerné peut être arrondi vers le haut ou le bas à l'unité de la devise concernée la plus proche, tel que le Conseil le déterminera.

La Société aura, si le Conseil le décide, le droit de satisfaire le paiement du prix de rachat par un remboursement en nature à tout associé en allouant au détenteur des investissements de la Société égaux en valeur (calculés de la manière telle que décrite à l'article 23) au Jour d'Evaluation où le prix de rachat est calculé à la valeur des parts sociales à racheter. La nature et le type de tels actifs à transférer devront être déterminés sur une base honnête et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres détenteurs de parts sociales de la classe ou des classes concernée(s) (s'il y en a) et une l'évaluation utilisée devra être confirmée dans un rapport spécial du réviseur d'entreprises. Les frais d'un tel transfert seront supportés par le cessionnaire.

Les parts sociales de la Société rachetées par la Société seront annulées.

Art. 14. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Gérants. La Société est gérée et administrée par plusieurs gérants, associés ou non ; les gérants formeront le conseil de gérants.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique détenant la totalité du capital social libéré ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Tout gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique détenant la totalité du capital libéré ou par une décision de l'assemblée générale des associés. Chaque gérant peut démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou l'assemblée générale des associés décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque gérant.

Le Conseil pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le Conseil pourra choisir un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil et d'autres rapports de la Société.

Le Conseil pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le Conseil.

Art. 16. Réunions du Conseil. Le Conseil se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf en cas de circonstances d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du Conseil peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques, visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. Le président du Conseil a un droit de vote décisif.

Les décisions du Conseil peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.

Art. 17. Pouvoirs de représentation. Vis-à-vis des tiers, tout gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances ainsi que pour accomplir et autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet social de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'un des gérants.

Art. 18. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture d'un administrateur. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, démission ou révocation d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-droit d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 19. Responsabilité d'un gérant. Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) est ou a été gérant, administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) rend ou a rendu des services à la demande de la Société ou d'une filiale en tant que gérant, administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est

impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre que gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, administrateur, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Aucune abrogation ou modification en contradiction avec cet article 19 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu d'une loi en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 19 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 19 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 19 seront des droits contractuels.

Art. 20. Assemblées générales des associés. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi sur les Sociétés ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société par lettre recommandée, dans un délai de 15 jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social sauf dispositions contraires contenues dans ces Statuts. Cependant, des décisions portant modification des présents Statuts et notamment celle de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois-quarts (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'une assemblée générale ne sera pas obligatoire si le nombre d'actionnaires n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque actionnaire recevra les termes précis du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront, le cas échéant, annexées aux procès-verbaux.

Art. 22. Valeur Nette d'Inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire par part sociale et le prix d'émission et de souscription des parts sociales sera déterminée par la Société au moins une fois tous les six mois sur demande d'un associé sollicitant une telle information et chaque fois que le Conseil décide d'émettre ou de racheter des parts sociales de la Société (le jour ou temps de cette détermination étant désigné comme le «Jour d'Evaluation»), mais sous réserve qu'un tel Jour d'Evaluation ne sera ni un jour considéré comme un jour férié par les banques de la Ville de Luxembourg, ni un samedi ou un dimanche.

La Société peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et pourra suspendre l'émission et le rachat des parts sociales pendant:

(i) toute période, lorsqu'en conséquence d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou toute circonstance en dehors du contrôle, la responsabilité ou le pouvoir du Conseil, la réalisation ou l'évaluation d'une partie substantielle des investissements de la Société ne peut pas être raisonnablement effectuée sans nuire gravement aux intérêts des associés, ou si dans l'opinion du Conseil la Valeur Nette d'Inventaire de la Société ne peut pas être calculée correctement.

(ii) toute période où les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix des investissements de la Société sont hors service ou, si pour une raison quelconque, les prix courants des investissements de la Société ne peuvent pas être déterminés immédiatement et exactement; et

(iii) toute période pendant laquelle le Conseil détermine que de procéder ainsi est nécessaire ou recommandable pour la protection de la Société.

Le Conseil suspendra immédiatement l'émission et le rachat des parts sociales lorsqu'un événement intervient qui entraîne la liquidation de la Société.

Art. 23. Evaluation des actifs. La Valeur Nette d'Inventaire par part sociale de la Société sera exprimée en dollars américains et sera déterminée par le Conseil en divisant au Jour d'Evaluation les actifs nets de la Société, constitués des avoirs moins ses engagements tels que déterminé par le Conseil à un tel Jour d'Evaluation, par le nombre de parts sociales en circulation à ce moment dans la Société, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La Valeur Nette d'Inventaire par part sociale ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité de dollar la plus proche, tel que le Conseil le déterminera. Si depuis la date de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements (directs ou indirects) de la Société sont négociés

ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des associés et de la Société.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire par part sociale se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront tous les investissements acquis par la Société au cours de l'exercice de son activité. La valeur de ces actifs sera déterminée par le Conseil de la manière suivante:

(i) Les investissements en private equity seront évalués à la valeur probable de réalisation estimée de bonne foi, qui est considérée comme étant la valeur comptable de ces investissements sauf dans le cas où le prix de référence résultant d'une transaction d'une tierce partie entraînerait une évaluation différente ou si le Conseil est d'avis que la valeur comptable doit être diminuée. Le Conseil peut cependant adopter d'autres méthodes d'évaluation correctes, quand les circonstances ou les conditions du marché le justifient. A cet égard, les évaluations des investissements fournis par les co-investisseurs de la Sicar, s'il y en a, et appuyés par suffisamment de preuves ou informations, peuvent être prises en compte. Le Conseil prendra en considération les lignes directrices et les principes d'évaluation des sociétés de portefeuille établis par l'«EVCA» («European Venture Capital Association»)

(ii) La valeur de tout investissement qui est coté ou normalement négocié sur un marché réglementé sera évalué au dernier prix de clôture de publié disponible ou, en absence de transactions de marché, le dernier prix moyen disponible au Conseil pour un tel investissement, sous réserve que si suite à des circonstances le Conseil considère que la valeur cotée n'est pas représentative de la juste valeur de l'investissement une méthode alternative d'évaluation d'un tel investissement peut être utilisée que le Conseil considère raisonnable et équitable.

(iii) La valeur de tout investissement qui n'est pas coté ou négocié sur un marché réglementé sera le prix de vente probable estimé de bonne foi par le Conseil et/ou toute autre personne, qui dans l'opinion du Conseil est compétente pour ce faire.

(vi) Nonobstant les stipulations des paragraphes (i) à (iii) ci-dessus, le Conseil pourra permettre lors de la détermination de la valeur de tout investissement l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur d'un investissement.

Les règles d'évaluation et de détermination seront interprétées et établies, dans la mesure réalisable telle que déterminée par le Conseil, conformément aux principes comptable américains généralement acceptés.

En l'absence d'une négligence, d'un dol, d'une fraude ou d'une erreur grave, toute décision de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par le Conseil ou toute banque, société ou autre organisation désignée par le Conseil, sous sa responsabilité, en vue de calculer la Valeur Nette d'Inventaire, sera définitive et engage la Société et les actionnaires présents, anciens et futurs.

II. Les engagements de la Société comprendront (sans limitation) : tous les emprunts, factures et autres montants dus, les intérêts échus sur les prêts de la Société (y compris les frais échus pour les engagements pour ces emprunts), toutes les dépenses accumulées ou à payer, (y compris les dépenses administratives, frais de gestion, primes d'encouragement, frais de dépositaire et tout autre frais), tous les engagements connus, actuels ou futurs, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes déclarés par la Société, une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital et les revenus au Jour d'Evaluation, et autres réserves (le cas échéant) autorisées et approuvées par le Conseil ainsi que ce montant que le Conseil peut considérer comme étant une indemnité appropriée en ce qui concerne le passif éventuel de la Société, lequel comprendra seulement les dettes qui peuvent être déterminées avec une précision raisonnable et qui existeront probablement. Tous autres engagements de la Société de quelque nature et sorte que ce soit déterminés en accord avec les principes comptables généralement acceptés. Pour l'évaluation du montant de ces engagements la Société prendra en compte toutes les dépenses à sa charge lesquelles comprendront les frais de constitution et de lancement, frais payable à ses conseillers (le cas échéant), frais et dépenses payables aux auditeurs et comptables, dépositaire et correspondants, domiciliaire et autres agents, la rémunération (le cas échéant) de ses gérants et leurs dépenses raisonnables, couverture d'assurance, et frais de voyage raisonnables en relation avec les réunions du conseil, frais et dépenses pour les services juridiques et de révision, tous frais et dépenses relatifs à l'enregistrement et au maintien de l'enregistrement de la Société auprès des ministères du Grand-Duché de Luxembourg et de tout autre pays, dépenses de reportage et de publication, y compris les frais de préparation, impression, publicité et distribution des prospectus, rapports annuels, note explicative, rapports périodiques ou enregistrement des Statuts, et les frais de tous autres rapports des partentaires, tous les impôts, taxes, charges étatiques et autres, et toutes les autres dépenses opérationnelles, y compris les frais d'achat et de vente des actifs, intérêts, frais bancaires et de courtage, poste, et autres dépenses de téléphone et communication.

La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période en répartissant le montant au pro rata des fractions de cette période.

III. Pour les besoins de cet article:

(i) les parts sociales de la Société devant être rachetées en vertu de l'article 13 ci-avant, seront considérées comme parts sociales émises et prises en considération jusqu'immédiatement après l'heure fixée par le Conseil d'Administration au Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite et seront, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme un engagement de la Société; et

(ii) les parts sociales à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par le Conseil, au Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme une créance de la Société.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de l'année suivante.

Art. 25. Réviseur d'entreprises indépendant. La surveillance des opérations de la Société sera confiée à un réviseur d'entreprises indépendant.

Le réviseur d'entreprises sera nommé par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, et il restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Art. 26. Bilan. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil dresse un inventaire des avoirs et des dettes et établit le bilan et le compte de profits et de pertes conformément à la Loi sur les Sociétés.

Le bilan et le compte de profits et de pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut consulter les documents financiers au siège social de la Société, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 27. Dépositaire. La garde des investissements de la Société sera confiée à un dépositaire en conformité avec la Loi Sicar. Le dépositaire doit être un établissement de crédit au sens de la loi du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier, qui soit a son siège social au Luxembourg soit s'est établi au Luxembourg s'il a son siège social dans un autre Etat membre de l'Union Européenne.

Art. 28. Répartition des bénéfices. Le droit aux dividendes ou distributions est déterminé par le Conseil conformément à la Loi Sicar.

Aucune distribution ne peut être faite si elle entraîne que le capital social de la Société tombera en dessous du minimum prévu par la Loi Sicar.

Art. 29. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs. Le ou les liquidateur(s) sera ou seront nommé(s), selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixera les pouvoirs et émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 30. Tout ce qui n'est pas réglé. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, est soumis aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

La partie comparante a arrêté les Statuts de la Société. Cette partie a souscrit et a libéré en espèces le montant de cinquante mille (50.000,-) dollars américains, représentant cinquante (50) parts sociales sans valeur nominale.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi sur les Sociétés ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 6.000,-.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Décision de l'Associé unique

Le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. Décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Tom Verheyden, né le 14 août 1974 à Diest (Flamand), Belgique, banquier, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg ;

- Monsieur Vincent de Rycke, né le 22 mars 1973 à Gent, Belgique, banquier, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg ;

- Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trèves, Allemagne, banquier, Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Le siège social est fixé à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée auditeur de la Société.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé : Y. Deschamps et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 52, case 10.- Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007009207/242/606.

(070010952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Bluegems Adviser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.657.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December at 9.15 a.m.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

DARITOS S.à r.l., with registered office at L-9943 Hautbellain, Maison 34, represented by Yannick Deschamps, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg.

Said proxy signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in his here above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles of Incorporation») of a company which the prenamed party declares to organize among himself:

Art. 1. Form. There is formed by those present by the party noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

The Company is to be initially composed of a single shareholder who is the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of BLUEGEMS ADVISER S.à r.l.

Art. 3. Object. The object of the Company is to serve as advisor to BLUEGEMS INVESTMENTS SICAR, S.à r.l. and assist the latter in connection with the management of its assets and its promotion, but shall not provide such assistance to any other company.

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises or partnerships in whatever form and the administration, management, control, development of those participating interests. The Company may borrow in any form and proceed to the private issuance of bonds, debentures, notes.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may also carry out any operation, within the territory of the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, which is directly or indirectly related, in whole or in part, to its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital of the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the Board.

The Company may establish subsidiaries and branches where it considers them to be useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each. The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation and in compliance with the legal requirement.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

Art. 7. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

If the Company is composed of a single shareholder, that shareholder exercises all those powers granted to all shareholders by the Companies Law and these Articles.

Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and of any decision made at a general shareholders' meeting.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event request that a seal be affixed to the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and resolutions.

Art. 8. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are transferable as provided by law.

Art. 10. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

A transfer will not be binding upon the Company and any third parties, unless duly notified to, or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a shareholder will not cause the Company to go into liquidation.

Art. 12. Managers. The Company is managed and administered by several managers who do not have to be a shareholder; the managers shall form the board of managers.

Each manager is appointed for a limited or an unlimited duration by the single shareholder owning the entire issued share capital or by a resolution at a general shareholders' meeting.

Any manager may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder holding the entire issued share capital, or by a resolution at a general shareholders' meeting. Any manager may resign at any time on providing advance notice to the Company.

The single shareholder holding the entire issued share capital, or a resolution at a general shareholders' meeting shall decide upon the compensation of each manager.

The Board shall appoint, from among its members, a chairman. The Board shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes and other Company records.

The Board may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Board.

Art. 13. Meetings of the Board. Meetings of the Board shall be held at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived with the consent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the Board may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The Board shall act validly only if a majority of managers are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented. The chairman of the Board shall have a casting vote.

Resolutions may also be passed in the form of a written consent resolution. This may be signed jointly or by the use of counterpart signatures by all the managers.

Art. 14. Powers of representation. In dealing with third parties, any one manager shall have the power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company is bound in all circumstances by the signature of a manager.

Art. 15. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a manager, will not cause the Company to go into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed to the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of a manager. A manager will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager, director or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, director, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 19, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 19 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 19 shall subrogate the Company to any right such manager, director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 19 shall be contractual rights.

Art. 17. General meeting of shareholders. When the Company is composed of one single shareholder, that shareholder exercises the powers granted by the Companies Law to shareholders at a general meeting. Articles 194 to 196 and 199 of the Companies Law are not applicable to this situation.

When the Company is composed of several shareholders, shareholder decisions are taken in a general meeting or by written resolution, the text of which will be sent by the Board to the shareholders by registered post.

In this case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by registered post to the Company within 15 days of receiving the text of the resolution to be decided upon.

When the Company is composed of several shareholders, unless otherwise specified in these Articles, shareholder decisions are only validly taken if they are adopted by shareholders holding more than half (50%) of the corporate capital. However, resolutions to amend these Articles and to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters (75%) of the Company's corporate capital.

The holding of a general meeting shall not be obligatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 18. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the shareholders' at a general shareholders' meetings will be documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company. Shareholder votes and any powers of attorney will be attached to the minutes of the meeting, if applicable.

Art. 19. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Balance-sheet. On 31 December of each year, the accounts are closed and the Board will produce an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Companies Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to a general shareholders' meeting for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company for a period of fifteen days prior to the deadline set for the general shareholders' meeting.

Art. 21. Allocation of profits. Against the net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, there will be allocated annually five per cent for the constitution of a legal reserve fund. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain to the disposal of the shareholders who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation

to reserves or by carry forward to the next year.

In addition, the Company may distribute dividend of any kind, whether interim or not, and at any time during the financial year of the Company.

Art. 22. Dissolution, liquidation. In the case of the dissolution of the Company, for any reason and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators. The liquidator(s) will be appointed by the single shareholder or by a general shareholders' meeting, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 23. Matters not provided. All matters not provided for by these Articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company have been drawn up by the appearing party. This party has subscribed and entirely paid-up in cash the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), representing one hundred (100) shares at an initial price of one hundred and twenty-five euro (125,- EUR) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Companies Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2007.

Decisions by the sole shareholder

The appearing party in its capacity as sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of managers at two (2) and further resolved to elect the following in their respective capacity as a manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Roeland Paul Pels, residing in Luxembourg, 24, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Managing Director, Benelux Trust (Luxembourg) Sarl

- Mr Andy Baert, residing in Belgium at Rozenlaan 22, 2970's Gravenwezel, Chief Financial Officer - Omega Diamonds LLC.

2. The registered office shall be at 12-14, Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

DARITOS S.à r.l., avec siège social à L-9943, Hautbellain, Maison 34

représentée par M. Yannick Deschamps, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée à Luxembourg

Ladite procuration, signée par le porteur de procuration et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité décrite ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société que la partie prémentionnée ci-dessus déclare organiser entre elle:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le présent acte par la partie comparante mentionnée ci-avant et toutes les personnes et entités qui deviendraient associé dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables à cette entité ainsi que par les présents statuts.

La Société comprendra initialement un associé unique qui est le détenteur de l'entier capital social libéré de la Société. La Société peut cependant à tout moment être composée de plusieurs associés suite à un transfert de parts sociales ou l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Nom. La Société prend la dénomination sociale de BLUEGEMS ADVISER, S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la société est de servir de conseil à BLUEGEMS INVESTMENTS SICAR, S.à r.l. et d'assister cette dernière en relation avec la gestion de ses actifs et sa promotion mais ne fournira aucune assistance à toute autre société.

La Société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou partenariat ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut emprunter sous quelle que forme que ce soit et procéder à l'émission de bons, d'obligations, obligations et de titres de créance.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, techniques et financières en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus, dans le but de faciliter l'accomplissement de son objectif.

La Société peut aussi effectuer toute opération, à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, qui est en relation directe ou indirecte, en entier ou par partie, avec l'objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du Conseil.

La Société pourra établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts et dans le respect des exigences légales.

Chaque fois que le Conseil des Gérants rendra effective une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme automatiquement amendé afin de refléter le résultat de cette part sociale.

Art. 7. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et avoirs de la Société et une voix aux assemblées générales des associés.

Si la Société comporte un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à tous les associés par la Loi sur les Sociétés et ces Statuts.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite à ces Statuts et à toute décision prise à l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayant droits de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et décisions sociaux.

Art. 8. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 9. Cession des parts sociales. The shares are transferable as provided by law.

Art. 10. Formalités. La cession des parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle aie été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérants. La Société est gérée et administrée par plusieurs gérants, associés ou non, les gérants formeront le conseil de gérants.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique détenant la totalité du capital social libéré ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Tout gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique détenant la totalité du capital libéré ou par une décision de l'assemblée générale des associés. Chaque gérant peut démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou l'assemblée générale des associés décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque gérant.

Le Conseil pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le Conseil pourra choisir un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil et d'autres rapports de la Société.

Le Conseil pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le Conseil.

Art. 13. Réunions du Conseil. Le Conseil se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf en cas de circonstances d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du Conseil peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques, visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. Le président du Conseil a un droit de vote décisif.

Les décisions du Conseil peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.

Art. 14. Pouvoirs de représentation. Vis-à-vis des tiers, tout gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances ainsi que pour accomplir et autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet social de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'un des gérants.

Art. 15. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture d'un administrateur. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, démission ou révocation d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-droits d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité d'un gérant. Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute part sociale, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) est ou a été gérant, administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) rend ou a rendu des services à la demande de la Société ou d'une filiale en tant que gérant, administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute part sociale, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre que gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, administrateur, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Aucune abrogation ou modification en contradiction avec cet article 19 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu d'une loi en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 19 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 19 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 19 seront des droits contractuels.

Art. 17. Assemblées générales des associés. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi sur les Sociétés ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société par lettre recommandée, dans un délai de 15 jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social sauf dispositions contraires contenues dans ces Statuts. Cependant, des décisions portant modification des présents Statuts et notamment celle de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois-quarts (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'une assemblée générale ne sera pas obligatoire si le nombre d'actionnaires n'excède pas 25. En pareil cas, chaque actionnaire recevra les termes précis du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

Art. 18. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront, le cas échéant, annexées aux procès-verbaux.

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de l'année suivante.

Art. 20. Bilan. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil dresse un inventaire des avoirs et des dettes et établit le bilan et le compte de profits et de pertes conformément à la Loi sur les Sociétés.

Le bilan et le compte de profits et de pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut consulter les documents financiers au siège social de la Société, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Répartition des profits. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire quand la réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée.

Le surplus demeurera à disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

De plus, la Société pourra distribuer les dividendes de quelle que sorte que ce soit, intermédiaires ou non, à n'importe quel moment durant l'année sociale de la Société.

Art. 22. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs. Le ou les liquidateur(s) sera ou seront nommé(s), selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixera les pouvoirs et émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 23. Tout ce qui n'est pas réglé. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, est soumis aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

La partie comparante a arrêté les Statuts de la Société. Cette partie a souscrit et a libéré en espèces le montant équivalent en dollars américains de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représentant cent (100) parts sociales au prix initial de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi sur les Sociétés ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille trois cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Décision de l'Associé unique

Le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Roeland Paul Pels, Néerlandais, résidant à Luxembourg, 24, rue des Maraîchers à L-2124 Luxembourg, Managing Director, Benelux Trust (Luxembourg) Sà rl
- Mr Andy Baert, Belge, résidant en Belgique à Rozenlaan 22 à 2970 ,s Gravenwezel Chief Financial Officer - Omega Diamonds LLC.

2. Le siège social est fixé à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Y. Deschamps, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 52, case 9. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007009232/242/318.

(070012795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

OCM Mezzanine Sicar II GP (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.019.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

OCM MEZZANINE FUND II GP, LLC, a company organised under the laws of the State of Delaware, United States, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States and its principal place of business at 333 South Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, California 90071, United States,

here represented by Mr. Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy, given on 7th December 2006.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of OCM MEZZANINE SICAR II GP (LUXEMBOURG) S.à.r.l. (the «Company»), a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg), on 1st February, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 13, 2006.

The appearing party representing the whole share capital requests the notary to state the following:

- that the current share capital of the Company is sixteen thousand USD (16.000,- USD) represented by sixteen (16) shares with a par value of one thousand USD (1.000,- USD) each;
- that it is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect as of today; the sole shareholder assumes the function of liquidator;
- that all the assets and liabilities of the Company are hereby immediately transferred to the sole shareholder;
- that it has full knowledge of the articles of association and perfectly knows the financial situation of the Company;
- that the financial accounts of the Company as at 12th December, 2006 are hereby approved;
- that discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates until today;
- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has hereby ceased, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid for and any yet unknown liabilities of the Company; consequently, the liquidation of the Company is hereby finalized and completed;
- that the Company has been entirely liquidated and that the liquidation is hereby closed;
- that the books and corporate documents of the dissolved Company shall be maintained during the period of five years at the offices of Mercuria Services S.A., 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille six, le quatorze décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

OCM MEZZANINE FUND II GP, LLC, une société incorporée suivant la loi de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis et son lieu d'affaires principal à 333 South Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, California 9007, Etats-Unis,
ici représentée par M. Francis KASS, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 décembre 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussignée restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de OCM MEZZANINE SICAR II GP (Luxembourg), S.à.r.l. (la «Société»), une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, constituée suivant acte reçu par Maître Hellinckx en date du 1er février 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C le 13 février 2006.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant de documenter :

- que le capital social actuel de la Société est de seize mille USD (16.000,- USD) représenté par seize (16) parts sociales, d'une valeur nominale de mille USD (1.000,- USD) chacune;
- que le comparant détient toutes les parts de la Société et qu'en qualité d'associé unique il décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat; qu'il assume la fonction de liquidateur ;
- que l'ensemble des actifs et passifs de la Société sont par la présente immédiatement attribués à l'associé unique;
- que le comparant a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que les comptes de la Société en date du 12 décembre 2006 sont par la présente approuvés;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;
- qu'en agissant en qualité de liquidateur de la Société, il déclare que l'activité de la Société a cessé par la présente, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour; par conséquent la liquidation de la Société est parachevée par la présente et clôturée;
- que la Société est entièrement liquidée et que la liquidation est achevée par la présente;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans dans les locaux de Mercuria Services S.A., 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : F. Kass et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 40, case 1.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007009175/242/68.

(070015587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Bluegems Soparfi, SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 123.521.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first of December at 9:30 am.
Before the undersigned Henri Hellinckx, notary residing in Merch (Luxembourg),

There appeared:

1) BLUEGEMS INVESTMENTS SICAR, S.à r.l., having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of this day,
here represented by Mr Yannick Deschamps, juriste, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The aforesaid proxy initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of BLUEGEMS SOPARFI, SA».

Art. 2. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. The company may perform all transactions pertaining to the taking of participating interests in enterprises and companies of all kinds, in Luxembourg or abroad, in whatsoever form as well as the administration, the management, the control and development of these participating interests. It may in addition perform the acquisition of any securities, participation, contribution, subscription, firm purchase or option to purchase or otherwise, including the acquisition, management and turning to account of any patents and licenses, as well as all and any operations directly or indirectly relating to its corporate purpose, in particular through the borrowing of funds with or without surety and in all or any currencies, through the issuance of bonds which may likewise be convertible and/or subordinate and of notes, and through the granting of loans or guarantees to companies in which it shall have taken a participating interest.

The Company shall carry on any industrial, commercial or financial operations, any transaction in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In General the Company may carry out any transaction and make any investment, which it considers necessary or useful to fulfill or develop its business purpose, permitted to Luxembourg Companies under the act of 10th August 1915 on commercial companies as amended.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

Art. 5. The subscribed capital is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand (1,000.-) each.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation and in compliance with the legal requirement.

Art. 6. The shares shall be in registered form and/or subject to the Board of Directors' resolution, in bearer form in denominations of one or ten shares. The registered shares shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Subject to the approval of the Board of Directors, transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month of April at 3:30 pm o'clock. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorums and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of

shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law. If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be director or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the Board of Directors may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the directors participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion. The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters

as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The Board of Directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company's (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 17. The Company will be bound by the joint signatures of any two directors of the Company, or by the individual signature of the day to day manager pursuant to Article 16, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 18. The accounts of the Company shall be audited by a statutory auditor. The auditor shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine their office term and fees.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the 1st day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same Article.

Within the limits provided by law the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board of Directors determine how the annual results shall be disposed of.

The Board of Directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The Board of Directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Transitional Dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

Shares Capital

	Shares	Capital
BLUEGEMS INVESTMENTS SICAR, S.à r.l., prenamed	31	31,000,-
Total:	31	31,000,-

The shares have all been fully paid up in cash so that the amount of thirty one thousand (EUR 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

General Meeting of Shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following decisions:

First resolution

The Meeting elected as Directors:

- Mr Tom Verheyden, born on 14 August 1974 in Diest (Flemish), Belgium, banker, Deutsche Bank Luxembourg S.A, 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Vincent de Rycke, born on 22 March 1973 in Gent, Belgium, banker - Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Rolf Caspers, born on 12 March 1968 in Trier, Germany, banker, - Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- The Directors shall remain in office until the close of the ordinary general meeting of 2008.

Second resolution

The meeting elected as statutory auditor:

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Luxembourg

The auditor shall remain in office until the close of the ordinary general meeting of 2008.

Third resolution

The registered office of the company is fixed at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre à 9h30.

Par-devant nous, Maître Henri hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

Ont comparu:

1) BLUEGEMS INVESTMENTS SICAR, S.à r.l., avec siège social 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour, ici représentée par Monsieur Yannick Deschamps, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, ès qualités en vertu desquelles elle agit, a demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de BLUEGEMS SOPARFI, SA.

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 3. La Société peut effectuer toute transaction consistant en prise de participation dans des entreprises et sociétés de toute sorte, à Luxembourg ou à l'étranger, de quelque forme qu'elle soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations, l'acquisition de valeur mobilières et droits de toute nature par la participation, contribution, souscription, achat ferme ou sous forme d'option ou de toute autre manière y compris l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de tous brevets et licences ainsi que de toutes opérations directement ou indirectement liées à l'objet social ci-dessus, en particulier par la voie d'emprunt de fonds avec ou sans garantie et en toutes devises, par l'émission

d'obligations qui peuvent être convertibles et/ou subordonnées ou par l'émission de notes et en accordant des prêts ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle a pris des participations.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de biens immobiliers ou mobiliers. La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations qui peuvent être cotées en bourse.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et conformes à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, que le conseil d'administration apprécie, de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le conseil d'administration pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert de siège social devra être portée à la connaissance des tiers par un des membres du Conseil d'Administration de la société qui a les pouvoirs d'engager la société par des actes de gestion journalière.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euro (EUR 31,000.-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1,000.-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts et dans les conditions légales requises.

Art. 6. Les actions seront nominatives et/ou au porteur avec certificat d'une ou de dix actions selon ce que le conseil d'administration décidera et seront inscrites au registre des actionnaires. Les actions nominatives seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires.

Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront soumises à l'approbation du Conseil d'Administration et réalisées par déclaration écrite de transfert inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad'hoc. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant la Société.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le troisième vendredi du mois d'avril à 15.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, par télécopieur ou par télex une autre personne comme mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires et publiée conformément à la loi. Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de retraite/démission, ou pour quelque autre cause, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions

attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées d'actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra désigner, à la majorité des voix présentes un autre administrateur, et pour les assemblées générales les actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions. Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont un directeur général, un directeur général-adjoint ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques, visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les administrateurs participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour mener à bien les affaires de la Société et prendre toutes les mesures de disposition et d'administration qui sont en relation avec les objectifs de la Société, et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale conformément aux présents statuts ou aux dispositions légales.

Le conseil d'administration a en particulier, le pouvoir de déterminer la politique de la société ainsi que la conduite de l'administration des affaires de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé. L'administrateur ou le directeur de la Société, qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou un directeur aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, n'inclut pas les relations ou les intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer discrétionnairement. La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou directeur de la Société ou pour être ou avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou du directeur.

Art. 16. Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et d'affaires de la société (y compris le droit d'agir comme dû mandataire) et ses pouvoirs concernant la politique et des objectifs de la société à une ou plusieurs personnes physiques ou sociétés qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil d'administration, qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui, si le conseil d'administration l'autorise, pourront sous-déléguer leurs pouvoirs.

La délégation à un autre membre du Conseil d'administration doit être sujette à une autorisation préliminaire de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs par acte notarial ou procuration sous seing privé.

Art. 17. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou par la signature individuelle du directeur général délégué à la gestion journalière conformément à l'Article 16 ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 18. Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera nommé et révoqué par les actionnaires réunis en assemblée générale qui fixera ses émoluments; ainsi que la durée de son mandat.

Art. 19. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit dans le même article.

Dans les limites prévues par la loi, l'Assemblée Générale des actionnaires déterminera sur base d'une proposition du Conseil d'Administration, comment les résultats annuels seront répartis.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires en conformité avec la loi. Le paiement de ces dividendes sera effectué à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

Le Conseil d'administration déterminera souverainement la monnaie dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que le lieu de paiement.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou personnes morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation.

Art. 22. Les présents statuts pourront être modifiés en temps utile qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 23. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

	Ac- tions	Capital
BLUEGEMS INVESTMENTS SICAR, S.à r.l., prénommée	31	31,000,-
Total:	31	31,000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31,000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 2.000.-.

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Tom Verheyden, né le 14 août 1974 à Diest (flamand), Belgique, banquier, Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg ;
- Monsieur Vincent de Rycke, né le 22 mars 1973 à Gent, Belgique, banquier, Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg ;
- Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trèves, Allemagne, banquier, Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée a élu comme commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Luxembourg

Le commissaire aux comptes restera en fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé : Y. Deschamps et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 52, case 11. - Reçu trois 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007009233/242/317.

(070010831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Finanim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.968.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004209/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03869. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

OCM Mezzanine Sicar II (Luxembourg) S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.091.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

OCM MEZZANINE SICAR II GP (LUXEMBOURG), S.à.r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, here represented by Mr. Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 7th December 2006.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of OCM MEZZANINE SICAR II (LUXEMBOURG) S.C.S. (the «Company»), a «société en commandite simple» in the form of an investment company in risk capital («Société d'Investissement en capital à risque (SICAR)»), having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg), on 1st February, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 15, 2006.

The appearing party representing the entire share capital requests the notary to state the following:

- that the current share capital of the Company is two thousand USD (2.000,- USD) represented by two (2) shares with a par value of one thousand USD (1.000,- USD) each;
- that it is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect as of today; the sole shareholder assumes the function of liquidator;
- that all the assets and liabilities of the Company are hereby immediately transferred to the sole shareholder;
- that it has full knowledge of the articles of association and perfectly knows the financial situation of the Company;
- that the financial accounts of the Company as at 12th December, 2006 are hereby approved;
- that discharge is granted to the general partner of the Company for the execution of its mandate until today;
- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has hereby ceased, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid for and any yet unknown liabilities of the Company; consequently, the liquidation of the Company is hereby finalized and completed;
- that the Company has been entirely liquidated and that the liquidation is hereby closed;
- that the books and corporate documents of the dissolved Company shall be maintained during the period of five years at the offices of MERCURIA SERVICES S.A., 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

OCM MEZZANINE SICAR II GP (LUXEMBOURG) S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

ici représentée par M. Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 décembre 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société d'investissement en capital à risque («SICAR») OCM MEZZANINE SICAR II (LUXEMBOURG) S.C.S. (la «Société»), une société en commandite simple ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, constituée suivant acte reçu par Maître Hellinckx en date du 1^{er} février 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C le 15 février 2006.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant de documenter :

- que le capital social actuel de la Société est de deux mille USD (2.000,- USD) représenté par deux (2) parts sociales, d'une valeur nominale de mille USD (1.000,- USD) chacune;
- que le comparant détient toutes les parts de la Société et qu'en qualité d'associé unique il décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat; qu'il assume la fonction de liquidateur ;
- que l'ensemble des actifs et passifs de la Société sont par la présente immédiatement attribués à l'associé unique;
- que le comparant a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que les comptes de la Société en date du 12 décembre 2006 sont par la présente approuvés;
- que décharge pleine et entière est accordée à l'associé commandité pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

- qu'en agissant en qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé par la présente, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour; par conséquent la liquidation de la Société est parachevée par la présente et clôturée;

- que la Société est entièrement liquidée et que la liquidation est achevée par la présente;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans dans les locaux de MERCURIA SERVICES S.A., 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : F. Kass et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 39, case 12. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007009178/242/69.

(070015585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Cursa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.404.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

CURSA S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007004206/683/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03273. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Vidablick, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.147.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

VIDABLICK S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007004208/683/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03276. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Central Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 78.416.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004211/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03794. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Belsie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8086 Bertrange, 33, Cité am Wenkel.
R.C.S. Luxembourg B 105.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 décembre 2006.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007004397/218/10.

(060137472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Nyborg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.034.

Extrait des résolutions adoptées en date du 7 novembre 2006, lors de l'Assemblée Générale de la société

- Marc Muller, expert-comptable, né le 21 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg, Pascale Loewen, employée privée, née le 19 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg et Laurent Muller, administrateur de sociétés, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg ont été nommés administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2006;

- La nomination de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., une société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 95.849, ayant son siège social au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg à la fonction de Commissaire aux comptes de la société a été approuvée jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2006;

- Le siège de la société est fixé au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NYBORG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007004677/717/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04426. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Rheimolux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 86.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour RHEIMOLUX S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004213/503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03081. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Tool Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 128A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour TOOL COMPANY S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004214/503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03049. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

S.E.N.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 68.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour S.E.N.S. S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004216/503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03047. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Seven Cedars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.001.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 juillet 2001, acte publié au Mémorial
C n ° 39 du 9 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEVEN CEDARS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007004747/29/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02360. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Stefra Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 88.124.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour STEFRA HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007004750/29/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02437. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Seven Cedars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 83.001.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 juillet 2001, acte publié au Mémorial
C n ° 39 du 9 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEVEN CEDARS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007004746/29/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02354. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Seven Cedars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 83.001.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 juillet 2001, acte publié au Mémorial
C n ° 39 du 9 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEVEN CEDARS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007004748/29/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02390. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.
